

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

**Dragages d'entretien pour les besoins de la CCI
de Corse Ports de Commerce de Corse du Sud**

Date et heure limites de réception des candidatures :

Lundi 12 Janvier 2026 à 16h00

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS 10210

20293 BASTIA CEDEX 1

Tél : 0495515555 (AJACCIO)

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Dragages d'entretien pour les besoins de la CCI de Corse Ports de Commerce de Corse du Sud
	Mode de passation	Procédure avec négociation
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Période initiale de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2026. Pour les périodes de reconduction du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Déroulement de la consultation.....	4
2.2 - Délai de validité des offres	5
2.3 - Forme juridique du groupement	5
2.4 - Variantes.....	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Contrôle technique.....	5
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Documents à produire	6
6.2 - Visites sur site	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	9
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des accords-cadres.....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Dragages d'entretien pour les besoins de la CCI de Corse Ports de Commerce de Corse du Sud

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Lot(s)	Désignation	Maximum €/HT
01	Port de Commerce d'Ajaccio	500 000 €
02	Port de Commerce de Bonifacio	100 000 €
03	Port de Commerce de Porto Vecchio	500 000 €
04	Port de Commerce de Propriano	100 000 €

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Port de Commerce d'Ajaccio
02	Port de Commerce de Bonifacio
03	Port de Commerce de Porto Vecchio
04	Port de Commerce de Propriano

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45252124-3	Travaux de dragage et de pompage

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle le ou les attributaires seront choisis.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

PHASE CANDIDATURE

Le dossier de candidature contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- DC1
- DC2

Le dossier de candidature est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.cci.corsica> onglet « marchés publics »

Nota : Pour accéder au dossier de candidature, vous pouvez vous rendre sur la Place des Achats de l'Etat (www.cci.corsica) et télécharger les documents correspondants en ayant le choix de vous authentifier ou non sur la plateforme.

Cependant, il est important de rappeler qu'en cas de modifications de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi **nous vous conseillons** de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plateforme pour télécharger le DCE.

Aucune demande d'envoi du dossier de candidature sur support physique électronique n'est autorisée.

PHASE OFFRE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (commun à tous les lots)
- Le bordereau des prix unitaires (pour chacun des lots)
- Le détail estimatif (pour chacun des lots)
- Déclaration de sous-traitance (DC4)

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Lettre de candidature (DC1) ou DUME

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration du candidat (DC2) ou DUME

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les études objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour la phase d'offre, chaque candidat aura à produire (pour chacun des lots un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (pour chacun des lots)
Le bordereau des prix unitaires (BPU) (pour chacun des lots)
Le détail estimatif (DE) (pour chacun des lots)

Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, notamment

- **A/ Prise en compte des contraintes environnementales.**
 - Contrôle de la turbidité
 - Non mise en suspension de matériaux
- **B/ Moyens humains mis à disposition pour les prestations**
 - Description de l'organisation interne du candidat
 - CV des intervenants affectés au marché
 - Qualifications des intervenants
- **C/ Moyens matériels mis à disposition pour les prestations**
 - Description des moyens techniques
 - Typologie de pompe et ses options
 - Délais d'approvisionnement
 - Caractéristiques et Fiches Techniques (courbe HMT, NPSH, Diamètres refoulement / aspiration, autres particularités)
 - Type de clapets utilisé, autonomie, méthode de déplacement, délais d'approvisionnement
 - Utilisation répondant aux contraintes du site
- **D/ Méthodologie des travaux**
 - Description des principes de travail
 - Compréhension des différentes possibilités d'intervention
 - Respect des zones de rejet
 - Analyse des contraintes et de la configuration des sites
 - Cadences de travail
 - Signalisation et sécurisation du chantier
- **E/Clarté du mémoire technique et respect du sommaire**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site (pour la phase offre)

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite de site peut être effectuée sur prise de rendez-vous auprès de Monsieur OTTAVIANI Antoine 06.02.08.68.37 ou Monsieur FEDERICCI NICOLAS 06.37.23.90.66

La visite de site est facultative, cependant elle est fortement conseillée.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://www.cci.corsica>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CCI de Corse

Direction de la Stratégie des Grands Projets et de la Commande Publique

Quai l'Herminier - CS 30253

20179 AJACCIO CEDEX 01

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur a prévu de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre de candidats qu'il envisage d'inviter est de **3**.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Critères de jugement des candidatures :

La sélection de candidats sera réalisée sur la base des critères pondérés suivants :

1/ Moyens humains dont dispose l'entreprise noté sur **25 points**

2/ Moyens matériels dont dispose l'entreprise noté sur **25 points**

3/ Chiffre d'affaires de l'entreprise noté sur **20 points**

Les candidats dont le chiffre d'affaires est supérieur au double de l'estimation du marché obtiendront la note maximum de **20 points**

Les candidats dont le chiffre d'affaires est inférieur au double de l'estimation du marché seront notés sur ce critère de la manière suivante :

$$\text{Note Chiffre d'affaires} = 20 \times \frac{\left(\begin{array}{c} \text{Chiffre d'affaires} \\ \text{candidat} \end{array} \right)}{\left(\begin{array}{c} \text{Chiffre d'affaires} \\ \text{le plus élevé} \end{array} \right)}$$

4/ Références propres au candidat noté sur **15 points**

5/ Certification et compétences de l'entreprise noté sur **15 points**

Chaque sous critère sera affecté du coefficient de pondération suivante :

0 : renseignement non fourni

25 % de la note : candidature jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l'ensemble des candidatures, peu d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par l'entité adjudicatrice au regard du critère jugé.

50 % de la note : candidature jugée suffisante car présentant, au vu de l'ensemble des candidatures, suffisamment d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par l'entité adjudicatrice au regard du critère jugé.

75 % de la note : candidature jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l'ensemble des candidatures, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par l'entité adjudicatrice au regard du critère jugé.

100 % de la note : candidature jugée excellente car présentant, au vu de l'ensemble des candidatures, beaucoup d'avantages ou points positifs supérieurs à l'attente exprimée par l'entité adjudicatrice au regard du critère jugé.

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

En application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, les candidats sélectionnés doivent remettre, avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, les documents justificatifs et autres moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-12 du Code de la commande publique. Les éléments et documents rédigés dans une langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.

Pour ce faire, l'acheteur adresse un courrier à chaque candidat sélectionné afin qu'il fournisse ces documents dans le délai imparti, qui ne peut être supérieur à 10 jours.

Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet les mêmes documents pour chacun de ses sous-traitants. En cas de groupement, le mandataire remet également les mêmes documents pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants.

Si un candidat sélectionné ne fournit pas les documents demandés dans le délai imparti, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, ou produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé. Dans ce cas, le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents précités.

NOTA : Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre les documents justificatifs et autres moyens de preuve dès la phase de candidature. Dans ce cas, ils ne seront pas demandés une seconde fois au candidat sélectionné.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0 %
2-Valeur technique	45.0 %

1/ Critère Prix noté sur 55

L'analyse du critère prix est effectuée sur la base du détail estimatif, l'offre la moins disante se voit attribuer la note la plus élevée, les autres notes étant calculées sur la base de l'écart de prix avec la meilleure offre selon la méthode inversement proportionnelle.

$$\text{Note Prix} = 55 \times (\text{Offre moins-disante}) / (\text{Offre du candidat})$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2/ Critère Valeur Technique noté sur 45.

L'analyse du critère valeur technique se faisant sur la base du mémoire technique présenté par le candidat. Il est donc fortement recommandé aux candidats de répondre avec le plus de précisions possibles.

- A/ Prise en compte des contraintes environnementales. (10 points)

- Contrôle de la turbidité
- Non mise en suspension de matériaux

- B/ Moyens humains mis à disposition pour les prestations (10 points)

- Description de l'organisation interne du candidat
- CV des intervenants affectés au marché
- Qualifications des intervenants

- C/ Moyens matériels mis à disposition pour les prestations (10 points)

- Description des moyens techniques
- Typologie de pompe et ses options
- Délais d'approvisionnement
- Caractéristiques et Fiches Techniques (courbe HMT, NPSH, Diamètres refoulement / aspiration, autres particularités)
- Type de clapets utilisé, autonomie, méthode de déplacement, délais d'approvisionnement
- Utilisation répondant aux contraintes du site

- D/ Méthodologie des travaux (10 points)

- Description des principes de travail
- Compréhension des différentes possibilités d'intervention
- Respect des zones de rejet
- Analyse des contraintes et de la configuration des sites
- Cadences de travail
- Signalisation et sécurisation du chantier

- E/Clarté du mémoire technique et respect du sommaire (5 points)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Chaque sous critère sera affecté du coefficient de pondération suivant :

- ✦ **0 : Renseignement non fourni**
- ✦ **25% de la note :** Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, peu d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par l'entité adjudicatrice en regard du critère jugé.
- ✦ **50% de la note :** Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, suffisamment d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par l'entité adjudicatrice en regard du critère jugé.
- ✦ **75% de la note :** Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par l'entité adjudicatrice en regard du critère jugé.
- ✦ **100% de la note :** Offre jugée excellente car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs supérieurs à l'attente exprimée par l'entité adjudicatrice en regard du critère jugé.

Ainsi, la note globale notée sur 100 points correspondra à la somme de la note du prix des prestations (55 points) de la note valeur technique (45 points).

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés.

Les formes et conditions de la négociation seront identiques pour les candidats admis à négocier. Les négociations seront menées par l'intermédiaire du portail de dématérialisation dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.cci.corsica>.

La négociation pourra porter sur :

- Le prix des prestations

- Le valeur technique

La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les informations données aux candidats ne pourront être de nature à avantager certains d'entre eux.

L'entité adjudicatrice ne pourra révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci.

L'entité adjudicatrice par application des dispositions de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.cci.corsica>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges
Préfecture de la Région Provence Alpes
Cote d'Azur Place Félix Barret
CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06